

**Ministry of Education**

Deputy Minister

438 University Avenue, 5<sup>th</sup> Floor  
Toronto ON M7A 2A5**Ministère de l'Éducation**

Sous-ministre

438, avenue University, 5<sup>e</sup> étage  
Toronto (Ontario) M7A 2A5

2024:B12

**Date :** Le 31 juillet 2024**Note de service****Destinataires :**Directrices et directeurs de l'éducation  
Secrétaires-trésorières et secrétaires-trésoriers des administrations  
scolaires  
Cadres supérieurs de l'administration des affaires**Expéditrice :**Kate Manson-Smith  
Sous-ministre**Objet :**Initiative pour l'équité menstruelle :  
continuer à améliorer l'accès des élèves aux produits  
menstruels gratuits dans les écoles de l'Ontario

---

Je vous écris aujourd'hui pour vous informer de l'engagement continu du ministère de l'Éducation à promouvoir l'équité menstruelle dans les écoles de l'Ontario. L'Initiative pour l'équité menstruelle a été lancée il y a trois ans. Les conseils scolaires et les élèves conseillères et conseillers nous ont fait part de l'incidence positive de cette initiative sur les élèves. L'accès à des produits menstruels gratuits dans les écoles peut aider les élèves à surmonter les obstacles et à favoriser leur participation à l'école, ainsi que leur bien-être social et émotionnel.

**A. SOUTIEN CONTINU À L'ÉQUITÉ MENSTRUELLE**

Le ministère de l'Éducation continuera de fournir à l'ensemble des conseils scolaires, des administrations scolaires et du Consortium Centre Jules-Léger des produits menstruels qui seront fournis gratuitement aux élèves.

Le ministère a accepté un don de Shoppers Drug Mart Incorporated pour fournir 23 millions de produits menstruels (serviettes hygiéniques et tampons) au cours des trois prochaines années, à partir de l'année scolaire 2024-2025. En outre, 1 380 distributeurs de produits seront fournis la première année, afin de faciliter la distribution des produits menstruels dans les écoles. Chaque conseil scolaire, chaque administration scolaire et le Consortium Centre Jules-Léger recevront une allocation de produits menstruels pour 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027, et une allocation unique de distributeurs de produits en 2024-2025 seulement, à titre de référence lorsqu'ils passeront des commandes sur le Portail d'approvisionnement en EPI d'ApprovisiOntario.

Les allocations de produits menstruels aux conseils sont établies en fonction des données sur les effectifs d'élèves de 2022-2023 tirées du Système d'information scolaire de l'Ontario

(SISOn). Les allocations de distributeurs de produits sont calculées en utilisant le nombre d'écoles secondaires (2022-2023) par conseil comme une approximation pour distribuer les 1 380 distributeurs dans tous les conseils. De nombreux conseils scolaires de l'Ontario ont lancé leurs propres programmes d'équité menstruelle et nous saluons les efforts importants et nécessaires déployés par les élèves et le personnel. Si certains conseils scolaires choisissent de ne pas recevoir leur allocation, des produits supplémentaires pourront être distribués aux conseils scolaires participants. Nous soulignons que l'Initiative pour l'équité menstruelle ne vise pas à remplacer entièrement les fournitures existantes de produits menstruels dans les écoles. Le ministère encourage les conseils scolaires à continuer de lutter contre la précarité menstruelle en complétant cet approvisionnement dans la mesure du possible.

## **B. PARTICIPATION AU PROGRAMME**

Au début de l'année scolaire (septembre 2024), le ministère transmettra une entente à tous les conseils scolaires par l'entremise du système de Paiements de transfert Ontario (PTO). Les conseils scolaires qui souhaitent recevoir un don de produits menstruels doivent signer cette entente pour indiquer leur volonté de participer à l'initiative. Les conseils seront informés par le truchement du système PTO lorsque les ententes pourront être exécutées.

Les conseils scolaires participants pourront commander des produits menstruels chaque année scolaire et des distributeurs la première année sur le Portail d'approvisionnement en EPI d'ApprovisiOntario. Vous pouvez commander votre allocation en un ou plusieurs envois.

## **C. MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME**

Chaque conseil scolaire, chaque administration scolaire et le Consortium Centre Jules-Léger ont le pouvoir discrétionnaire de choisir l'approche la plus appropriée pour distribuer ces produits menstruels gratuits à leurs élèves. Les facteurs suivants doivent être pris en compte lors de la mise en œuvre :

- Les conseils scolaires ont le pouvoir discrétionnaire et la connaissance des besoins locaux pour déterminer au mieux les écoles secondaires prioritaires (et éventuellement les écoles élémentaires et intermédiaires) qui recevront des produits menstruels gratuits dans le cadre de cette initiative.
- Le ministère encourage les conseils scolaires à tenir compte de la voix des élèves, notamment en ce qui concerne leurs intérêts et leurs points de vue, dans la distribution des produits menstruels.
- Le ministère encourage les conseils scolaires à veiller à ce que les élèves aient un accès sans obstacle aux produits menstruels et à tenir compte de la protection de la vie privée des élèves lors de la fourniture et de l'élimination des produits menstruels.

## **D. ÉDUCATION ET SENSIBILISATION**

- Pour soutenir la mise en œuvre de cette initiative, les conseils scolaires peuvent envisager de fournir du matériel pédagogique sur la précarité menstruelle aux élèves

et aux enseignantes et enseignants, sous forme d'affiches, de campagnes étudiantes, de présentations adaptées à l'âge ou d'ateliers.

- Le programme-cadre d'éducation physique et santé de l'Ontario pour les élèves de la 1<sup>re</sup> à la 8<sup>e</sup> année comprend un enseignement obligatoire sur les menstruations. Les conseils scolaires, les administrations scolaires et le Consortium Centre Jules-Léger sont encouragés à proposer au personnel enseignant d'inclure des discussions sur la santé menstruelle et l'équité menstruelle dans le cadre de ces leçons et d'autres leçons, le cas échéant.

## E. SPÉCIFICATIONS RELATIVES AU PRODUIT

### Produits menstruels

Dans le cadre de cette initiative, les conseils scolaires recevront des boîtes de serviettes hygiéniques et des tampons de qualité commerciale produits par Kimberly Clark ou Proctor & Gamble et répondant aux exigences des dispositifs médicaux de classe II, telles que définies par Santé Canada.

Type de produit	Marque et nom du produit	Renseignements sur les boîtes
Tampons	TAMPONS TAMPAX PEARL, DEGRÉ D'ABSORPTION RÉGULIER	Nombre : 50 Hauteur de la boîte : 14,6 cm Largeur de la boîte : 15,6 cm Profondeur de la boîte : 9,8 cm
Tampons	TAMPONS TAMPAX PEARL MULTI, DEGRÉ D'ABSORPTION LÉGER ET RÉGULIER	Nombre : 34 Hauteur de la boîte : 14,4 cm Largeur de la boîte : 15,7 cm Profondeur de la boîte : 7,4 cm
Serviettes hygiéniques	SERVIETTES ALWAYS MAXI, ULTRA MINCES AVEC AILES ET DEGRÉ D'ABSORPTION RÉGULIER	Nombre : 46 Hauteur de la boîte : 18,8 cm Largeur de la boîte : 14,9 cm Profondeur de la boîte : 9 cm
Serviettes hygiéniques	SERVIETTES ALWAYS MAXI, AVEC AILES FLEXI-WINGS, DEGRÉ D'ABSORPTION RÉGULIER	Nombre : 36 Hauteur de la boîte : 22 cm Largeur de la boîte : 18,6 cm Profondeur de la boîte : 8,5 cm

*Remarque : Ce tableau présente la gamme de produits mis à disposition pour l'année scolaire 2024-2025 uniquement; les produits et(ou) les fabricants peuvent être différents en 2025-2026 et en 2026-2027.*

## Distributeurs de produits

Dans le cadre de cette initiative, des distributeurs de serviettes hygiéniques et de tampons seront fournis. Les caractéristiques des distributeurs de produits sont les suivantes :

- Construction en acier inoxydable (dimensions approximatives : 16 po de hauteur x 4 ½ po de profondeur x 5 po de largeur)
- Distribution du produit par gravité
- Contenu : environ 50 serviettes et 50 tampons à pleine capacité
- Charnières sur la partie inférieure permettent de faire pivoter le distributeur pour le remplir;
- Fente de visualisation pour vérifier les besoins de réapprovisionnement;
- Couvercle verrouillable;
- Matériel fourni (par distributeur) : 6 chevilles, 6 vis et 2 clés pour le couvercle de fermeture.



Chaque conseil scolaire gèrera les coûts associés à l'installation de ces distributeurs de produits. Après l'installation, les distributeurs de produits deviendront la propriété du conseil, qui sera responsable de leur entretien, de leur remplacement et de leur réparation dans les écoles. Cette initiative n'empêchera pas les conseils scolaires de continuer à utiliser les distributeurs des serviettes acquis en dehors de ce programme.

## F. LIVRAISON DES PRODUITS

ApprovisiOntario exécutera toutes les commandes de produits menstruels et de distributeurs passées par les conseils scolaires sur le Portail d'approvisionnement en EPI et pourra déterminer si les livraisons doivent être effectuées en un ou plusieurs envois, de la même manière que les EPI sont commandés. Si vous avez des questions concernant votre commande, veuillez écrire à [sco.cse@supplyontario.ca](mailto:sco.cse@supplyontario.ca).

## G. ASPECTS LIÉS À LA RESPONSABILITÉ ET À LA PRODUCTION DE RAPPORTS

Les dons de distributeurs de produits et des produits menstruels doivent être traités comme un « financement en nature dans le cadre de programmes d'éducation ciblés (PEC) » (c.-à-d. pas comme des transactions en espèces) où toutes les règles comptables des subventions normales au titre des PEC s'appliqueront. Des directives détaillées sur les exigences en matière de rapports seront communiquées aux conseils scolaires, aux administrations scolaires et au Consortium Centre Jules-Léger, dans le cadre des directives accompagnant les Prévisions révisées 2024-2025 qui seront publiées à l'automne 2024. Au printemps 2025, le ministère sollicitera les commentaires des conseils scolaires sur la mise en œuvre de cette initiative. Le personnel est invité à indiquer le nombre d'écoles recevant des produits menstruels gratuits, la démarche de distribution dans les écoles, les tendances de la demande, la sélection et la

quantité de produits, ainsi que tout commentaire concernant les besoins des élèves qui sont satisfaits ou non satisfaits afin d'éclairer une discussion future.

## H. PROCHAINES ÉTAPES

Le ministère de l'Éducation communiquera prochainement de l'information sur l'exécution des ententes de paiement de transfert. Les conseils scolaires seront contactés au sujet de la livraison des distributeurs et des produits menstruels dans les semaines à venir. Si vous avez besoin de plus d'information, veuillez communiquer avec Gianoula Korinis, chef (intérimaire), Direction de la santé et de la sécurité dans les écoles à : [Gianoula.Korinis@ontario.ca](mailto:Gianoula.Korinis@ontario.ca).

Nous vous remercions de votre engagement continu à soutenir l'équité menstruelle dans les écoles de l'Ontario.

Cordialement,

Kate Manson-Smith  
Sous-ministre

Pièce jointe : Annexe A – Allocation des produits pour les conseils scolaires, les administrations scolaires et le Consortium Centre Jules-Léger.

c.c.

Directrice générale, Association des conseils scolaires des écoles publiques de l'Ontario (ACÉPO)

Directeur général, Association franco-ontarienne des conseils scolaires catholiques (AFOCSC)

Directeur général, Ontario Catholic School Trustees' Association (OCSTA)

Directeur général, Ontario Public School Boards' Association (OPSBA)

Directeur général, Conseil ontarien des directions de l'éducation (CODE)

Secrétaire, Conseil ontarien des directions de l'éducation de langue française (CODELF)

Directeur général et secrétaire-trésorier, Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens (AEFO)

Secrétaire général, Ontario English Catholic Teachers Association (OECTA) Secrétaire

générale, Fédération des enseignantes et des enseignants de l'élémentaire de l'Ontario (FEEO)

Secrétaire général, Fédération des enseignantes-enseignants des écoles secondaires de l'Ontario (FEESO)

Coordonnatrice, Syndicat canadien de la fonction publique – Ontario (SCFP-ON)

Directeur général, Association des directions et directions adjointes des écoles franco-ontariennes (ADFO)

Directeur général, Catholic Principals' Council of Ontario (CPCO)

Directrice générale, Ontario Principals' Council (OPC)

Coordonnatrice, Regroupement des élèves conseillers francophones de l'Ontario (RECFO)

Directeur, Opérations de stockage et d'entreposage, ApprovisiOntario